

VILLAGE DE CAP-PELÉ

PROCÈS-VERBAL

RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2019

Présents : Serge Léger, maire
Yvonne Leblanc, maire-adjointe
Hector Doiron, conseiller
Carole Leblanc, conseillère
Stéphane Dallaire, greffier
Jacques Doiron, trésorier

Ouverture de la réunion à 19h00.
(1 personne est présente).

2019-238 Proposé par Carole Leblanc, appuyé de Yvonne Leblanc que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

Divulcation d'intérêt.

Aucun conflit d'intérêt signalé.

2019-239 Proposé par Carole Leblanc, appuyé de Hector Doiron que le fond de réserve du Village section pompier dépose une somme de **8174. 65\$** dans le fond général de la municipalité. Cette somme est pour l'achat de la sécheuse pour les manteaux des pompiers qui a été achetée en 2019.

ADOPTÉE

2019-240 Proposé par Carole Leblanc, appuyé de Yvonne Leblanc que le fond de fonctionnement du système d'égout dépose une somme de **3000.00 \$** dans le fond de réserve égout. Pour remplacer de l'équipement de la lagune qui doit être remplacé dans 4 ans.

ADOPTÉE

2019-241 Proposé par Carole Leblanc, appuyé de Hector Doiron que le frais aux utilisateurs pour l'année 2020 du système d'égout du Village de Cap-Pelé soit établi à **270.00/utilisateur**. Le budget total pour l'année 2020 est d'un montant de **543 891. 00\$**.

ADOPTÉE

2019-242 Proposé par Carole Leblanc, appuyé de Hector Doiron que le taux d'imposition pour l'année fiscale 2020 de la municipalité de Cap-Pelé soit de **1.3550**. Le budget total du Village de Cap-Pelé pour l'année 2020 est de **3 728 637. 00\$**. De plus le mandat à couvrir par l'impôt foncier est de **2 817 898 00\$**.

Évaluation **2019-** 100 000/100 X 1.3450 = 1345.00
Évaluation **2020-** 100 000/100 X 1.3550 = 1355.00
Augmentation 10. 00\$

ADOPTÉE

Projet d'arrêté concernant la réduction des sacs en plastique dans le Village de Cap-Pelé

2019-243 Proposé par Hector Doiron, appuyé de Yvonne Leblanc qu'on fasse la première lecture par titre de l'arrêté municipal N° A-023, **ARRÊTÉ CONCERNANT LA RÉDUCTION DES SACS EN PLASTIQUE À USAGE UNIQUE DANS LE VILLAGE DE CAP-PELÉ.**

ADOPTÉE

Hector Doiron fait la première lecture par titre de l'arrêté municipal N° A-023, un **ARRÊTÉ CONCERNANT LA RÉDUCTION DES SACS EN PLASTIQUE À USAGE UNIQUE DANS LE VILLAGE DE CAP-PELÉ.**

2019-244 Proposé par Hector Doiron, appuyé de Carole Leblanc que l'on accepte la première lecture par titre de l'arrêté municipal N° A-023.

ADOPTÉE

2019-245 Proposé par Hector Doiron, appuyé de Yvonne Leblanc qu'on fasse la deuxième lecture par titre de l'arrêté municipal N° A-023, **ARRÊTÉ CONCERNANT LA RÉDUCTION DES SACS EN PLASTIQUE À USAGE UNIQUE DANS LE VILLAGE DE CAP-PELÉ.**

ADOPTÉE

Hector Doiron fait la deuxième lecture par titre de l'arrêté municipal N° A-023,
un **ARRÊTÉ CONCERNANT LA RÉDUCTION DES SACS EN
PLASTIQUE À USAGE UNIQUE DANS LE VILLAGE DE CAP-PELÉ.**

2019-246 Proposé par Hector Doiron, appuyé de Carole Leblanc que l'on
accepte la deuxième lecture par titre de l'arrêté municipal N° A-
023.

ADOPTÉE

2019-247 Proposé par Carole Leblanc, appuyé de Yvonne Leblanc que
la réunion soit levée.

ADOPTÉE

Serge Léger
Maire

Stéphane Dallaire
Greffier